

Chancellerie d'Etat Rue des Chanoines 17, case postale, 1701 Fribourg

Le Bureau du Grand Conseil du canton de Fribourg Rue de la Poste 1 1700 Fribourg

Fribourg, le 30 avril 2019

Chancellerie d'Etat CHA Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48 www.fr.ch/cha

N/réf.: DG/MP

T direct: +41 26 305 10 40 Courriel: chancellerie@fr.ch

Postulat 2017-GC-169 Doutaz Jean-Pierre/Girard Raoul – Inventaire des mesures à prendre et stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg

Demande de prolongation du délai de rapport

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Les députés Jean-Pierre Doutaz et Raoul Girard ont déposé le 15 novembre 2017 le postulat 2017-GC-169, Inventaire des mesures à prendre et stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg. Le 25 juin 2018, le Grand Conseil a décidé de donner suite au postulat ; le délai de réponse du Conseil d'Etat sera échu au 25 juin 2019.

Le Conseil d'Etat me charge de solliciter de votre autorité un report au 1^{er} décembre 2019.

En effet, la préparation du rapport a requis d'abord la réalisation d'un inventaire des objets concernés, en étroite collaboration entre plusieurs services de l'Etat (le Service des biens culturels, à la DICS, et le Service des bâtiments, à la DAEC), ainsi qu'avec l'Union fribourgeoise du tourisme (lien par la DEE). Cela étant réalisé, comme le relevait le Conseil d'Etat dans sa réponse du 29 mai 2018, il faut ensuite évaluer l'importance des bâtiments et leur valeur, les questions d'affectations actuelles et à venir, les aspects financiers, économiques et touristiques, ce qui requiert de nouvelles concertations entre les trois unités mentionnées plus haut, ainsi qu'avec l'Administration des finances (DFIN). Or, cette seconde étape ne pourra pas être terminée avant la fin de l'été, ce d'autant plus que des dossiers pressants concernant eux aussi le patrimoine historique doivent avoir la priorité, en particulier l'ouverture des enceintes et fortifications du 1er avril au 3 novembre 2019 et la question de l'utilisation des châteaux baillivaux, deux sujets se recoupant largement avec le postulat Doutaz/Girard. Les châteaux baillivaux, comme les enceintes et les églises, comptent parmi les pièces maîtresses des bâtiments qui peuvent bénéficier d'une stratégie de mise en valeur du patrimoine propriété de l'Etat.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir donner suite à cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel Chancelière d'Etat

Copie : Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport